

224C0935
FR0000066482-FS0432

17 juin 2024

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

TIPIAK
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juin 2024, la société anonyme Maison Groult¹ (115 rue Saint Dominique, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 juin 2024, les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société TIPIAK et ne plus détenir aucune actions de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TIPIAK hors marché².

¹ Contrôlée par Mme Elisabeth Bordeaux Groult.

² Cf. notamment communiqué de la société TIPIAK du 4 juin 2024.